

Certains thérapeutes en médecine complémentaire ne seront plus remboursés par l'Helsana

Une Delémontaine appelle patients et thérapeutes à s'unir pour mieux se défendre

Thierry Bédet

Isabelle Erard, de Delémont, est ulcérée. Elle a appris, il y a trois semaines par le journal de l'assurance Helsana, que ses séances de réflexologie et de drainage lymphatique ne seront plus remboursées, à partir de l'an prochain, à ses patients assurés en complémentaire.

A moins qu'elle n'obtienne entre-temps un diplôme de masseuse médicale certifiée par la Croix-Rouge, une formation de deux ans, par ailleurs pas proposée en Suisse romande.

Présentée comme une augmentation des exigences afin de garantir à ses assurés l'accès aux thérapeutes les plus qualifiés, cette mesure, excluant au total cinq méthodes de médecine complémentaire, permettra à l'Helsana de ne plus rembourser les factures de 3500 praticiens suisses dont les prestations étaient prises en charge depuis de nombreuses années.

Volonté de constituer un groupe de pression



Isabelle Erard refuse que ses patients soient pénalisés par la décision de l'Helsana de ne plus rembourser les prestations des réflexologues ne disposant pas également d'un diplôme de masseur médical.

PHOTO DANIELE LUDWIG

3 QUESTIONS À...

THOMAS LUETHI

Porte-parole d'Helsana

Pourquoi ne plus reconnaître les compétences de thérapeutes qui l'étaient jusqu'alors, pour cinq méthodes de médecine complémentaire?

Nos clients veulent une qualité élevée de soins, aussi nous avons décidé de fixer une qualification en demandant des formations certifiées par la Croix-Rouge suisse. Nous avertissons depuis des années les associations faitières de thérapeutes que nous souhaitons des garanties de qualité. Nous leur avons demandé de faire quelque chose dans ce sens. Elles n'ont pas réagi. Il est dès lors normal que la première assurance du pays intervienne, même si certains thérapeutes ne pourront plus nous facturer leurs prestations. Ceux-ci doivent y voir une chance de se qualifier et de poursuivre leur formation.

Aucun des réflexologues jurassiens, actuellement accablés par l'Helsana ne

masseur médical. Que vont devenir leurs patients?

Nos clients ont d'autres alternatives, par exemple se rendre chez des physiothérapeutes et il reste 12 000 thérapeutes reconnus par notre compagnie à travers tout le pays. Ces mesures ont été prises dans l'intérêt des assurés, pas contre les thérapeutes.

Comment les Jurassiens vont-ils faire pour acquérir cette formation de masseur médical qui n'est pas proposée en Suisse romande?

Je ne peux pas imaginer qu'il n'y ait pas d'école reconnue par la Croix-Rouge en Romandie. Comment les Romands disposant de ce diplôme se sont-ils formés? Si cette offre de formation manque, il faut la créer. Cette formation s'étend sur deux ans, mais les thérapeutes ont la possibilité de la raccourcir par la reconnaissance de leurs années